



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_108

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : subvention à l'association de chasse La Solitaire

En complément de la délibération du 12 mai 2022, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'association de chasse ayant déposé une demande début août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la subvention ci-après :

⇒ La Solitaire 450,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	